SAAM
VERSPIEREN GROUP

AMTI
COURTAGE ASSURANCES

NOTE D'INFORMATION
AU CONTRAT D'ASSURANCE
CONTRAT N° 2018/60002

Cette note est indicative et non exhaustive
L'Assuré doit prendre connaissance des clauses, conditions et limites de garantie soit en téléchargeant l'exemplaire du contrat joint en version « .pdf » , soit en en faisant la demande par écrit à AMTI

La police d'assurance est souscrite à 100 % par

La Réunion Aérienne
134 Rue Danton
92300 LEVALLOIS PERRET

Le contrat proposé est constitué de 2 parties

A) Une garantie couvrant la Responsabilité Civile du parachutiste Solo Non Professionnel, personne physique, à concurrence de **€ 1.600 000** par accident.
L'assureur acceptant de porter automatiquement ce montant à € 15.000.000 par sinistre dès lors que la Fédération Française de Parachutisme (FFP) pourrait l'exiger à l'occasion de sauts effectués dans le cadre de structures affiliées et/ou agréées par la FFP, uniquement sur le territoire Français.

B) Une garantie Individuelle **Accident Adhérent**, **optionnelle mais conseillée**, avec comme capital couvert soit **€ 15.000**, soit **€ 27.500**. Ces capitaux peuvent être insuffisants compte tenu de votre situation familiale et/ou professionnelle .Pour des capitaux supérieurs contacter AMTI

Territorialité : Monde Entier, à l'exclusion des pays suivants
Etats Unis et Canada,
Cabinda, Burundi, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo,
Erythrée, Ethiopie, Côte d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Sierra Léone, Somalie, Soudan,
Colombie, Equateur, Pérou,
Afghanistan, Tchetchenie, Ingouchie, Nagorno-Karabakh, Pakistan, Yemen,
Jammu et Cachemir, Nepal, Sri Lanka, Iran, Irak.
Algérie, Mauritanie, Myanmar, Nord Caucase , Libye, Syrie.
A L'EXCLUSION DES PAYS SOUS SANCTIONS DE L'ONU ET/OU DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

Date de prise d'effet des garanties
Dés lors que l'Assuré aura réglé la cotisation correspondant aux garanties choisies, mais au plus tôt

- En ligne sur le site www.amti.fr, avec paiement par CB: A la date et à l'heure enregistrées par le logiciel.
- Par courrier (AMTI-SAAM– Aéroport du Havre, rue Louis Blériot – 76620 LE HAVRE) ou courriel (nous contacter au préalable) surcoût de Eur 40 de frais de traitement.

Activités garanties y compris en soufflerie Sauts en parachute par des non professionnels, dans le respect des règles et de la législation applicable **POUR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE DOMICILIEE EN FRANCE**

Exclusions : Base jump et Canopy piloting (swooping)

TIERS : Toute personne physique autre que l'Assuré. Les membres de la famille sont considérés comme tiers.

Franchise : voir contrat